



Communiqué de presse
07 février 2023

Adoption du projet de loi sur les énergies renouvelables : La France a voté pour l'accélération, une volonté qu'il est vital de concrétiser

Mardi 31 janvier et 7 février, l'Assemblée nationale puis le Sénat ont voté la première loi française dédiée aux énergies renouvelables, une décision qui ouvre un nouveau chapitre pour le développement du secteur en France, malgré l'opposition démagogique d'une partie de la représentation nationale.

La filière éolienne salue l'adoption du texte de loi, mais rappelle la nécessité du déploiement rapide de cette nouvelle feuille de route pour aboutir à une réelle accélération du développement des énergies renouvelables – objectif central pour la France, encore rappelé par le Président de la République lors du dernier Conseil de Défense Ecologique, qui se doit d'être le premier pays européen à sortir des énergies fossiles, à assurer sa sécurité énergétique et à réduire son impact carbone.

L'implication des élus locaux pour un développement plus rapide des ENR

La loi dite d'accélération rend désormais les élus locaux co-responsables de la réussite ou de l'échec de la mise en œuvre de la transition énergétique.

Cette nouvelle méthode est l'opportunité d'avancer sur une réelle planification énergétique territorialisée, en balayant la tentation portée par plusieurs partis du maintien de notre dépendance aux énergies fossiles, qui représentent encore plus de 60% de notre bilan énergétique, et qui menace quotidiennement le pouvoir d'achat, la compétitivité et la souveraineté de notre pays.

Concrétiser l'accélération pour sécuriser l'approvisionnement énergétique de la France sur la période 2023 – 2025

- Le travail de planification qui découle de la loi doit commencer maintenant en se matérialisant par :
- L'accélération de l'instruction et du raccordement des plus de 10 GW de projets éoliens terrestres et solaires en file d'attente, qui en cas d'accélération permettrait un raccordement additionnel d'environ 1500 MW de projets sur 2023 – 2025 par rapport à la tendance sans accélération ;
 - La réussite du zonage de l'espace maritime français qui permettra d'allouer les 11 GW de projets offshore d'ici la fin du quinquennat et ainsi mettre la France sur la trajectoire d'atteinte de 18 GW d'éolien offshore à l'horizon 2035.

Le partage des fruits dans la transition et le changement d'échelle dans le raccordement

Cette loi porte les germes d'un récit de société et d'un récit industriel qui permet de concrétiser le partage de la valeur créé par les projets EnR, notamment à destination des personnes vivant dans des logements mal isolés, et d'engager un changement d'échelle avec les gestionnaires de réseaux de transports et de distribution dans le rythme de déploiement du réseau nécessaire à la production des EnR. Au-delà de la planification, ces deux mesures contenues dans la loi doivent faire l'objet d'une mise en œuvre prioritaire pour permettre aux français de percevoir les retombées sociales et industrielles du déploiement des EnR.

Anne-Catherine de Tourtier, Présidente de France Energie Eolienne, conclut : « *A travers ce vote, la France a défini un nouveau cadre législatif pour le développement des énergies renouvelables, en plaçant les élus locaux au cœur du dispositif d'accélération. Une grande responsabilité en découle, et nous sommes confiants que chacun portera ce mouvement de planification dans l'ensemble des territoires. Désormais, il nous faut sortir des postures conflictuelles pour agir, et surtout réussir l'accélération vitale à notre souveraineté !* ».

Pour toute question ou demande d'interview : fee@hopscotch.fr

A propos de France Energie Eolienne :

Créée en 1996, France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les 330 membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.

Contacts presse :

Agence Hopscotch

Mina Remesy

06 60 22 11 07

mremesy@hopscotch.fr

France Energie Eolienne

Mattias Vandenbulcke

01 42 60 07 41

mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr